



RÈGLEMENT DE LA COMPÉTITION 2022

-N'oubliez pas que vous devez obligatoirement présenter votre licence de la FQSC lors de chacune des courses.

-Le GPAT se réserve le droit d'utiliser des photographies ou images vidéo prises au cours de l'événement à des fins promotionnelles.

-Le GPAT, ses partenaires et les organismes associés à cet événement se dégagent de toutes responsabilités pour les dommages, pertes, vols, blessures ou autres subis directement ou indirectement lors de l'événement.

Règlements généraux

Pour les catégories *Coccinelle* et *Bibitte*, les BMX et les vélos de montagne sont permis (**sans béquille et porte-bouteille sur le guidon**)

Un vélo de montagne en bon état est requis pour toutes les autres catégories

L'utilisation de vélo de type « cyclocross » est interdite pour toutes les catégories

Le port d'un casque approuvé est obligatoire pour participer à nos courses.

Aucun appareil n'est permis pour écouter de la musique lors des courses.

Vous devez être un membre en règle de la Fédération québécoise des sports cyclistes (<https://fqsc.net/adhesion-et-affiliation>) ou vous procurer une licence d'un jour lors de l'inscription en ligne aux Mercredis de Terrebonne.

Règlements pour accéder au podium et aux prix et bourses

Les coureurs ayant accumulé le plus de points dans leur catégorie remporteront la Coupe GPAT.

Les athlètes doivent obligatoirement prendre le départ de la finale de leur catégorie disputée le 20 juillet 2022.

Les athlètes doivent prendre part à un minimum de six **(5) étapes** sur les 7, incluant la finale. Le classement final est calculé en additionnant les six meilleurs pointages des huit étapes.

Pour accumuler des points, les athlètes doivent absolument compléter les courses auxquelles ils se sont dûment inscrits. Un départ à une course compte pour une participation à une course.

Tout protêt devra être signalé par courriel au maximum le jeudi à 23h00 suivant la course à l'adresse reception@gpat.ca. Lors de la finale, un délai de 20 minutes sera accordé pour lever un protêt après l'affichage des résultats préliminaires.

Si un cycliste veut changer de catégorie, celle-ci doit être approuvée. L'achat d'une nouvelle plaque de guidon sera obligatoire. Les règles d'éligibilité restent les mêmes (5 courses dans une catégorie incluant la finale pour le podium s'appliquent et les points accumulés dans l'autre catégorie ne *suivent* pas). Les points amassés dans la catégorie d'origine restent au cumulatif de cette catégorie.

Répartition des points par course :

Le pointage s'effectue en pourcentage du temps d'arrivée par rapport au temps du vainqueur. (Ex. Le premier termine sa course en 13 minutes, il reçoit 100 points. Le deuxième termine en 15 minutes, il reçoit 86,67 points, etc)

Épreuve finale : les cinq meneurs au classement général partiront en tête de leur vague respective pour la catégorie *bibittes* **uniquement**.

Si la finale n'a pas lieu le mercredi 20 juillet 2022, elle sera reportée le jeudi 21 juillet 2022.

Pour de plus amples informations, rejoindre le service à la clientèle : (450) 471-1933, poste 0 ou au reception@gpat.ca